



BNP PARIBAS



CAISSE D'ÉPARGNE

PLAN D'ACTION REGIONAL POUR L'ENTREPRENEURIAT DES FEMMES ET LA MIXITE DANS LES METIERS DU NUMERIQUE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES 2019 – 2021

Vu l'accord-cadre national en faveur de l'entrepreneuriat des femmes (2018-2020) signé le 6 octobre 2017 par l'État, la Caisse des dépôts, BNP Paribas et la Fédération nationale des Caisses d'Épargne, et les Caisses d'Épargne ;

Vu le plan interministériel mixité numérique du 31 janvier 2017 ;

Vu le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) 2017-2021 de la Région Auvergne-Rhône-Alpes adopté par l'Assemblée plénière le 16 décembre 2016,

Vu la feuille de route stratégique du Numérique 2017-2021 de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Entre :

L'État, représenté par Monsieur Pascal MAILHOS, Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône

Ci- après dénommé « l'État »,

Et

Le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, représenté par Monsieur Laurent WAUQUIEZ, Président du Conseil régional,

Ci- après dénommé « la Région »,

Et

La Banque publique d'investissement représentée par Monsieur Jean-Pierre BES, Directeur de réseau Auvergne-Rhône-Alpes,

Ci- après dénommée « BPI France Création »,

Et

BNP Paribas, représentée par Monsieur Vincent THIERY, Directeur de la Région Rhône-Alpes Auvergne,

Ci- après dénommée « BNP Paribas »,

Et

La Caisse d'Épargne, représentée par Valérie ALRIC, membre du Directoire Loire Drôme Ardèche,

Ci- après dénommée « la Caisse d'Épargne »,

L'État, le Conseil régional, BPI France, BNP Paribas et la Caisse d'Épargne étant désignés ensemble « les signataires ».

Préambule

Les signataires souhaitent mettre en œuvre des mesures adaptées pour soutenir l'entrepreneuriat des femmes et promouvoir la mixité dans les métiers du numérique.

En matière d'entrepreneuriat des femmes, malgré une augmentation du nombre de femmes entrepreneures ces dernières années (*en 2018 : 45 % des personnes accompagnées dans le dispositif régional « Je crée dans ma Région » sont des femmes*), les inégalités persistent. En effet, seuls 39% des entrepreneurs sont des créatrices, alors que le désir d'entreprendre est quasiment le même chez les femmes et les hommes. De plus, les femmes sont encore cantonnées à certains secteurs d'activité lorsqu'elles créent leur entreprise ; elles sont notamment encore trop peu nombreuses dans la création de start-up (30%) et le secteur de la Tech (11%).

Dans le secteur du numérique, les femmes représentent seulement 28% des effectifs de ce secteur et 8% des créations d'entreprises dans le secteur de l'innovation sont faites par des femmes (étude Syntec Numérique 2018). Si les femmes sont à l'origine de 30% des startups, leur part s'effondre à 11% dans la mise en œuvre des technologies innovantes. Une étude conduite en 2017 par la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes confirme que ce constat est le même au moment de l'orientation : les jeunes femmes sont fortement représentées dans les filières scientifiques au lycée, néanmoins, à l'issue des études, peu s'orientent vers des métiers techniques.

Le manque de candidatures féminines sur les emplois du numérique est en grande partie lié aux représentations associées aux métiers du numérique, au manque d'information et à l'insuffisance de modèles féminins dans le secteur. Ce dernier, en plein essor, est pourtant un formidable gisement d'emplois et de carrières, d'innovation et de créativité que les femmes doivent aujourd'hui investir.

Ces inégalités sont dues à une multiplicité de facteurs sur lesquels il convient d'agir au niveau régional : une forte représentation masculine dans l'entrepreneuriat et le numérique, une faible incitation à l'esprit d'entreprise tout au long de la scolarité des jeunes filles, une faible incitation à s'orienter vers les métiers du numérique et une conciliation des temps de vie familiaux et professionnels plus difficile pour les femmes.

Développer la création d'entreprises par les femmes et promouvoir la mixité dans les métiers du numérique répond à divers enjeux :

- un enjeu pour l'égalité entre les femmes et les hommes et la mise en œuvre d'une véritable égalité professionnelle ;
- un enjeu d'efficacité économique : le travail des femmes est un facteur d'amélioration et de développement des performances économiques de nos territoires ;
- un enjeu sociétal où les femmes et les hommes aspirent à trouver un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie familiale.

Après un premier plan d'action régional pour l'entrepreneuriat des femmes 2014-2016, ce plan d'action régional 2019-2021 vise à augmenter durablement la part des femmes dans l'entrepreneuriat et le numérique, dans un objectif partagé d'égalité professionnelle, de croissance, d'emploi et de compétitivité en Auvergne-Rhône-Alpes.

Ce plan d'action régional a été élaboré par les pilotes institutionnels en concertation avec les réseaux partenaires dont BNP Paribas, la Caisse d'Epargne et les réseaux d'accompagnement. Il propose des actions fédératrices pour la période 2019-2021, et nécessitera, pour sa mise en œuvre, l'implication de tous les acteurs du champ de la création/reprise d'entreprises et du numérique.

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La convention a pour objet de définir les modalités du partenariat entre l'Etat – Direction régionale aux droits des femmes et l'égalité Auvergne-Rhône-Alpes (DRDFE) et Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) -, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes et BPI France Création dans le cadre d'un projet de développement de l'entrepreneuriat des femmes et de la mixité dans les métiers du numérique en Auvergne-Rhône-Alpes.

Un plan d'action régional en faveur de l'entrepreneuriat des femmes et de la mixité dans les métiers du numérique 2019-2021 est élaboré selon cinq axes stratégiques :

1. L'accompagnement à la création et reprise d'entreprises par les femmes, de la création à la post-crédation ;
2. La valorisation de l'entrepreneuriat des femmes dans les secteurs d'activité dans lesquels elles sont généralement sous-représentées ;
3. Le développement d'actions dans les quartiers Politiques de la ville et les zones de revitalisation rurales et auprès des jeunes ;
4. Le développement de l'accès aux outils financiers et l'accompagnement à la médiation financière ;
5. La promotion de l'orientation et de la mixité dans les métiers du numérique.

Les signataires se donnent pour objectif régional de contribuer à accroître significativement la part des femmes accompagnées dans la création ou reprise d'entreprise, de 45 % en 2018, pour atteindre 50 % d'ici 2021, avec un effort particulier sur les secteurs innovants et les filières du numérique.

Pour atteindre ces objectifs, les signataires s'appuieront sur des réseaux de partenaires locaux.

ARTICLE 2 : Comité stratégique

Le comité stratégique est constitué des représentants de l'État, de la Région et de BPI France Création, de BNP Paribas et de la Caisse d'Épargne.

Il fixe les priorités, valide, et évalue les actions proposées par le comité technique. Il définit la communication à mettre en œuvre afin de valoriser les actions du plan d'action régional.

Les membres du comité stratégique se réunissent au moins une fois par an.

ARTICLE 3 : Comité technique

La mise en œuvre du plan d'action régional est confiée au comité technique constitué des représentants des signataires.

Des partenaires pourront être invités à participer au comité technique en fonction de la pertinence des projets.

Le comité technique est chargé de :

- Mettre en synergie les différents acteurs ;
- Proposer des actions ;
- Veiller au bon déroulement des actions à mener afin d'atteindre les objectifs fixés ;
- Constituer, si nécessaire, des groupes de travail sur des thématiques spécifiques ;
- Etablir un bilan de la réalisation des actions en s'appuyant sur les données recueillies par indicateurs de suivi pour chaque action.

Le comité technique se réunit au moins deux fois par an.

ARTICLE 4 : Durée de la convention

Le plan d'action régional (PAR) pour la promotion de l'entrepreneuriat des femmes et la mixité dans les métiers du numérique couvre la période 2019-2021.

La présente convention entre en vigueur à compter de sa date de signature par l'ensemble des parties (date du dernier signataire faisant foi) et prendra fin le 31 décembre 2021. Au-delà de cette date, les actions engagées pourront être poursuivies jusqu'à leur terme.

ARTICLE 5 : Structuration des actions

La présente convention est déclinée en actions autour de quatre thématiques de travail prioritaires :

- Axe 1 : La mise en synergie des différents acteurs ;
- Axe 2 : La communication et la sensibilisation, en particulier des jeunes, à la création d'entreprise et à la mixité des métiers du numérique ;
- Axe 3 : L'accompagnement et l'accès au financement ;
- Axe 4 : Le déploiement d'actions dans les quartiers Politique de la Ville et dans les zones rurales.

Les actions sont formalisées au sein de « fiches action » jointes en annexe, comprenant chacune :

- La désignation d'un pilote ;
- Les objectifs de l'action ;
- L'identification des partenaires ;
- Une description des actions à mener et des moyens affectés ;
- Un calendrier de mise en œuvre ;
- Des indicateurs de suivi.

ARTICLE 6 : Modalités de financement et de contribution

Les signataires du plan d'action régional (PAR) s'engagent à coordonner leur financement et contribution sur la durée du plan d'action régional, sous réserve de la disponibilité des crédits correspondants.

Les partenaires s'engagent à mobiliser leurs réseaux respectifs sur les actions inscrites au sein du plan d'action régional.

Les actions inscrites au PAR seront financées par des crédits spécifiques selon la répartition jointe en annexe (annexe 1). Elles pourront également bénéficier de crédits de droit commun.

Les objectifs et modalités financières du PAR pourront être mis en œuvre dans le cadre d'appels à projets ou de manifestations d'intérêts et faire l'objet, éventuellement, d'un co-financement au titre des programmes opérationnels des fonds européens.

ARTICLE 7 : Evaluation du plan d'action régional

Chaque action est assortie d'indicateurs de suivi.

Au terme du plan d'action régional, le comité technique réalisera une évaluation des réalisations, afin de mesurer l'atteinte des objectifs et valoriser les actions menées dans ce cadre.

Fait à Lyon, le 22 novembre 2019

en 5 exemplaires originaux.

Pour l'Etat,

Le Préfet de la Région
Auvergne-Rhône-Alpes
Préfet du Rhône



Pascal MAILHOS

**Pour la Région
Auvergne-Rhône-Alpes,**

Le 1^{er} Vice-Président



Etienne BLANC

Pour BPI France Création,

Le Responsable Création
Entreprenariat



Claude SABATIN

Pour BNP Paribas,

Le directeur de région Rhône-
Alpes Auvergne



Vincent THIERY

Pour la Caisse d'Épargne,

Membre du directoire Caisse
d'Épargne Loire Drôme Ardèche



Valérie ALRIC

ANNEXES

- **Annexe n°1** : Plan de financement du Plan d'action régional en faveur de l'entrepreneuriat féminin et de la mixité dans les métiers du numérique

- **Annexe 2** : Fiches actions en faveur de l'entrepreneuriat féminin et de la mixité dans les métiers du numérique

Annexe n°1 : Plan de financement du Plan d'Action Régional en faveur de l'entrepreneuriat féminin et de la mixité dans les métiers du numérique
(en euros)

Partenaires	Budget prévisionnel 2019		Budget prévisionnel 2020		Budget prévisionnel 2021	
	Etat*	49.000	(DRDFE)	40.000	(DRDFE)	40.000
	15.000	(DIRECCTE)	15.000	(DIRECCTE)	15.000	(DIRECCTE)
Région**	70.000	(DIRECO)	70.000	(DIRECO)	70.000	(DIRECO)
	55.200	(DIED)	55.200	(DIED)	55.200	(DIED)
	52.000	(DFOR) pour 2019- 2020)				
BPI***	30.000		30.000		30.000	
Total prévisionnel	271.200		210.200		210.200	

*les contributions financières de l'Etat ne seront applicables que sous réserve de l'inscription des crédits en loi de finances 2019, 2020, 2021.

**la participation financière de la Région Auvergne Rhône Alpes sera soumise à la Commission Permanente sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget des exercices concernés (2019-2020-2021).

***la participation financière de la BPI sera soumise à l'accord de son Comité d'Engagement et aux obligations de crédits annuelles.

**** en 2021, la participation financière de la BPI sera soumise à l'accord de son Comité d'Engagement, aux obligations de crédits annuelles et à la signature d'une convention nationale.

Plan de contribution par partenaires bancaires

Partenaires contributeurs	Budget prévisionnel 2019	Budget prévisionnel 2020	Budget prévisionnel 2021
	BNP Paribas *	10.000	10.000
Caisse d'Epargne	10.000	10.000	10.000
Total prévisionnel	20.000	20.000	20.000

* La contribution indiquée correspond à une quote-part régionale de l'ensemble des actions menées par BNP PARIBAS dans le cadre de son engagement national

Annexe 2 : Fiches actions en faveur de l'entrepreneuriat féminin et de la mixité dans les métiers du numérique

FICHE ACTION n° 1 : Accompagnement des entrepreneures, développement du marrainage, avec un effort particulier sur la post-crédation/reprise.....	10
FICHE ACTION n° 2 : Accompagnement des femmes des territoires ruraux, montagnards et des quartiers politique de la ville	11
FICHE ACTION n° 3 : Valoriser les secteurs d'activité où les femmes sont sous-représentées	12
FICHE ACTION n° 4 : Faciliter l'accès des femmes aux financements et promouvoir la garantie de l'État « Garantie égalité femmes »	14
FICHE ACTION n° 5 : Organisation de concours, de remise de prix, d'événements pour valoriser la présence des femmes dans l'entrepreneuriat et le numérique	15
FICHE ACTION n° 6 : Promouvoir l'accès des femmes aux métiers du numérique	16
FICHE ACTION n°7: S'assurer d'une offre dédiée : salons, événements publics.....	17
FICHE ACTION n° 8 : Création d'un Guide de l'entrepreneuriat féminin en Auvergne-Rhône-Alpes	18
FICHE ACTION n°9 : Mise en synergie des différents acteurs.....	19
FICHE ACTION n° 10 : Pilotage des indicateurs et connaissance statistique de la place des femmes en Auvergne-Rhône-Alpes dans l'entrepreneuriat et les métiers du numérique	20

FICHE ACTION n°1 : Accompagnement des entrepreneures, développement du marrainage, avec un effort particulier sur la post-cr ation/reprise

PILOTAGE

DRDFE /Conseil r gional / BPI France Cr ation / BNP Paribas / Caisse d'Epargne

OBJECTIFS

Renforcer l'accompagnement des femmes entrepreneures, d velopper le marrainage pour que leurs entreprises soient p rennes et s'inscrivent dans une trajectoire de croissance et de cr ation d'emplois. F d rer et renforcer la visibilit  des acteurs et des dispositifs d'aide aux cr atrices sur la post-cr ation.

PUBLIC CIBLE

Cr atrices ou repreneuses d'entreprise

PARTENAIRES IDENTIFIES (liste  volutive)

- Contrat m tropolitain : M tropole de Lyon / Les Premières / CIDFF / Action'elles
- P pini res AURA PEP'S
- R seaux Initiative France et France Active
- Mouves
- Force Femmes
- P le emploi

MODALITES D'ACTION (description des actions   mener, des moyens affect s et des r sultats attendus)

- Organisation d'ateliers collectifs de soutien pour des entrepreneures en post-cr ation
- Accompagnements individuels ou collectifs
- Formation en pr sentiel et/ou en ligne
- Organisation de formations pour soutenir l'accompagnement des entrepreneures au sein des p pini res (  la fois pour sensibiliser les animateurs des p pini res mais aussi pour les entrepreneures)
- Actions de marrainage et parrainage ; initiatives de mentorat, de coaching, d'accompagnement   la posture de cheffe d'entreprise, de pilotage et gestion de son entreprise

CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

Dur e du PAR

INDICATEURS DE SUIVI - EVALUATION

- Nombre d'ateliers (ex:café cr a), d'accompagnement et de formations propos es avec r partition g ographique
- Nombre total de participantes
- Nombre de femmes accompagn es en post-cr ation
- Nombre de bin mes marraines/filleules

FICHE ACTION n° 2 : Accompagnement des femmes des territoires ruraux, montagnards et des quartiers politique de la ville

PILOTAGE

Etat / Conseil régional / BPI France

OBJECTIFS

- Assurer un accompagnement spécifique des femmes des territoires ruraux et montagnards porteuses de projet, dans tous les champs de l'entrepreneuriat et des métiers du numérique.
- Assurer un accompagnement spécifique des femmes des quartiers Politique de la Ville afin de faciliter leur insertion dans un parcours de création, d'emploi ou de formation
- Déployer des actions volontaristes dans ces territoires et les quartiers Politique de la Ville

PUBLIC CIBLE

- Femmes des territoires ruraux et montagnards
- Femmes des quartiers Politique de la Ville

PARTENAIRES IDENTIFIES (liste évolutive)

- CIDFF
- Réseaux Initiative France et France Active
- Opérateurs du dispositif « je crée dans ma Région »
- Cap rural et Ronalpia
- AFRAT (Accompagnement des projets montagne)

MODALITES D'ACTION (description des actions à mener, des moyens affectés et des résultats attendus)

- Accompagnement à la création d'entreprise et aux dispositifs financiers
- Sessions de sensibilisation au numérique
- Appui à la mise en réseau
- Organisation de sessions et d'ateliers de sensibilisation sur la création d'entreprise et les métiers du numérique sur l'ensemble du territoire
- Faire le lien entre ces actions et le concours « talents des cités » et informer les délégués du Préfet
- Accompagner les Porteurs de Projet à l'installation en zone rurale (*Ronalpia et Cap Rural*).
- Accompagner les porteurs de projet dans les zones montagnardes (financé par la Région)
- Communiquer sur les réussites

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Durée du PAR : réalisation des sessions sur les 12 départements

INDICATEURS DE SUIVI - EVALUATION

- Nombre de territoires ruraux et montagnards et de QPV concernés par les sessions d'accompagnement
- Nombre de femmes sensibilisées et accompagnées, notamment issues des QPV et des territoires ruraux ou montagnards
- Part des femmes dans les dispositifs d'aides à la création d'entreprise en région

FICHE ACTION n° 3 : Valoriser les secteurs d'activité où les femmes sont sous-représentées

PILOTAGE

Etat / Conseil régional / BPI France Création

OBJECTIFS

- Valoriser et promouvoir l'entrepreneuriat et les métiers et les secteurs non mixtes, particulièrement le numérique, auprès des femmes et des jeunes scolarisés
- Sensibiliser les accompagnateurs à la capacité des femmes à entreprendre dans des métiers où elles sont sous-représentées, particulièrement le numérique
- Favoriser la réalisation de projets par les femmes dans les métiers de l'innovation sociale, du numérique et de l'économie sociale et solidaire, créateurs d'emploi et de valeur ajoutée.

PUBLIC CIBLE

Toutes les femmes et les jeunes scolarisé.e.s, notamment celles qui résident en QPV et dans les territoires ruraux et montagnards

PARTENAIRES IDENTIFIES (liste non limitative)

- Autorités académiques et recherche, Acteurs de la formation et de l'orientation (Contrat d'objectifs emploi formation numérique), Universités et Grandes Ecoles (PEPITES)
- Pôle Emploi
- Acteurs du numérique : L DIGITAL Fréquence écoles, Social Builder, OPE
- Acteurs de l'Economie sociale et solidaire : MOUVES
- BNP Paribas, Caisse d'Epargne
- Opérateurs du dispositif « je crée dans ma Région »
- Représentants des branches professionnelles et des chambres : CCI, CAPEB ...
- 100 000 entrepreneurs

MODALITES D'ACTION (description des actions à mener, des moyens affectés et des résultats attendus)

- Actions de sensibilisation, de valorisation et de rencontres avec les entreprises
Exemples :
 - Semaine de sensibilisation à l'entrepreneuriat des femmes par 100 000 Entrepreneurs, en lien avec le REF dans les collèges, lycées et établissements d'enseignement supérieur, CFA
 - Évènement du 14 mars => accueil à l'hôtel de région de 300 lycéens et 40 femmes entrepreneures pour promouvoir la mixité dans les métiers du numérique
 - Action « La science, un métier de femmes » organisée par l'association Femmes et Sciences et le CRAL
 - Forum « mix et métiers », organisé par Synergie
 - Action « Ingéieure Technicienne Demain » organisée par l'association Objectif pour l'emploi (OPE)
- Exposition itinérante « Compétences numériques, métiers de demain » dans les lycées de la Région :
 - Un accompagnement personnalisé via des ateliers et des rencontres de professionnels du numérique pour créer les conditions de leur réussite (prendre conscience de ses talents, avoir confiance en soi, savoir se présenter...);
 - « Challenge InnovaTech » proposé par l'association « Elles bougent »

- Mise en ligne d'un chatbot de sensibilisation et d'aide à l'orientation pour donner envie aux jeunes filles de rejoindre la filière du numérique, « Webinar des métiers du numérique »
- Intégration de ces domaines dans les accompagnements à la création

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Durée du PAR

INDICATEURS DE SUIVI - ÉVALUATION

- Nombre d'actions de sensibilisation effectuées (et nombre de femmes concernées)
- Nombre de secteurs d'activité dans lesquels les femmes sont sous-représentées
- Nombre d'actions de soutien à l'organisation de salons et forums

FICHE ACTION n° 4 : Faciliter l'accès des femmes aux financements et promouvoir la garantie de l'État « Garantie égalité femmes »

PILOTAGE

Etat / Conseil régional / BPI France Création / BNP Paribas / Caisse d'Épargne

OBJECTIFS

- Favoriser l'accroissement des financements accordés aux femmes créatrices et repreneuses d'entreprises.
- Former les conseillers et conseillères à l'accueil des femmes entrepreneures et aux outils de financement qui leur sont dédiés.
- Mieux informer les femmes entrepreneures sur les financements auxquels elles peuvent prétendre.
- Diffuser l'information sur la garantie de l'État « Garantie Égalité Femmes » notamment auprès des réseaux bancaires, des prescripteurs et des créatrices. Faire connaître les particularités et les modalités de mise en œuvre de cette garantie.
- Animer un réseau de référents entrepreneuriat au sein des réseaux bancaires.
- Favoriser l'accès des femmes entrepreneures au micro-crédit professionnel

PUBLIC CIBLE

- Conseillers financiers dans les agences des partenaires bancaires du PAR, partenaires bancaires, réseau France Active, ADIE, Réseau entreprendre
- Conseillers référents création entreprise Pôle emploi

PARTENAIRES IDENTIFIÉS (liste évolutive)

- BNP Paribas
- Caisse d'Épargne
- France Active, ADIE, Réseau entreprendre

MODALITÉS D'ACTION (description des actions à mener, des moyens affectés et des résultats attendus)

- Former les conseillers et conseillères en agence bancaire sur les outils de financement dédiés aux femmes et sur l'accueil des femmes entrepreneures.
- Sensibiliser les femmes aux outils de financement classique ou dédiés de création/reprise (prêts d'honneur, garantie égalité femmes, prêts bancaires) ex : organisation par les réseaux d'accompagnement d'ateliers sur le financement par des intervenants des réseaux bancaires

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Durée du PAR

INDICATEURS DE SUIVI - ÉVALUATION

- Informations à jour sur les sites des partenaires
- Nombre de conseillers bancaires sensibilisés et formés à la création d'entreprise par les femmes.
- Nombre de sessions d'information sur les différents outils financiers dédiés aux femmes dont la « Garantie Égalité Femmes »

FICHE ACTION n° 5 : Soutien à l'organisation de concours, de remises de prix, d'événements pour valoriser la présence des femmes dans l'entrepreneuriat et le numérique

PILOTAGE

Etat / Conseil régional /BPI France Création / BNP Paribas / Caisse d'Epargne

OBJECTIFS

- Promouvoir l'entrepreneuriat dans des secteurs non mixtes et en particulier dans le numérique en valorisant des parcours de femmes
- Inciter les femmes à être accompagnées dans leurs projets

PUBLIC CIBLE

- Femmes ayant un projet dans les secteurs de l'entrepreneuriat féminin et /ou du numérique.
- Organismes et membres de jurys de concours, formateurs ...

PARTENAIRES IDENTIFIES (liste évolutive)

- Pôle emploi
- L Digital, les Premières, CIDFF, Action'elles, Digital League, Minalogic
- Réseaux Initiative France et France Active Auvergne-Rhône-Alpes
- Métropole de Lyon
- BNP Paribas, Caisse d'Epargne
- Réseau économique féminin (REF), 100 000 entrepreneurs, syndicats professionnels

MODALITÉS D'ACTION (description des actions à mener, des moyens affectés et des résultats attendus)

- Recenser les concours d'initiatives et d'entrepreneuriat féminin
- Communiquer en amont sur ces concours (pour des candidatures nombreuses) et sur les réussites (pour mettre en avant des rôles modèles), notamment sur les sites internet des partenaires
- Envisager de proposer des sessions et ateliers auprès des acteurs, des jurys de sélection et des organisateurs de concours permettant de travailler sur les représentations et de déconstruire les stéréotypes
- Favoriser la mixité des jurys de sélection et des intervenants

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Durée du PAR

INDICATEURS DE SUIVI - ÉVALUATION

- Nombre de concours, d'événements réalisés
- Retombées presse locale et régionale
- Nombre de dossiers de candidatures reçus.
- Nombre et proportion de femmes parmi les intervenant.e.s et les juré.e.s
- Existence de sessions de sensibilisation

FICHE ACTION n° 6 : Promouvoir l'accès des femmes aux métiers du numérique

PILOTAGE

Etat / Conseil régional / BPI France Création

OBJECTIFS

Faciliter l'accès des métiers du numérique des femmes en reconversion professionnelle ou en recherche d'emploi : en informant les femmes sur les opportunités, en les formant et en aidant les entreprises à les accueillir

PUBLIC CIBLE

- Acteurs de l'orientation et de l'emploi
- Employeurs à la recherche de compétences dans les métiers du numérique
- Femmes en reconversion professionnelle ou en recherche d'emploi

PARTENAIRES IDENTIFIES (liste évolutive)

- Pôle Emploi
- LDIGITAL
- Association Objectif pour l'emploi (OPE)
- Social Builder
- Quelques femmes du numérique
- Le Moulin Digital
- SPER (Emploi), SPRO (orientation)

MODALITÉS D'ACTION (description des actions à mener, des moyens affectés et des résultats attendus)

- Envisager d'organiser des sessions et ateliers auprès des acteurs de l'orientation et de l'emploi et des partenaires permettant de travailler sur les représentations et de déconstruire les stéréotypes et d'identifier les compétences qui peuvent être transférées sur les métiers du numérique (ex : lire un logigramme, un schéma...);
- Formations auprès d'un public féminin en reconversion professionnelle pour les sensibiliser aux métiers du numérique ;
- Organisation d'un Bootcamp, journée de formation intensive gratuite pour des femmes en reconversion professionnelle ou en recherche d'emploi (région) ;
- Réalisation (par LDigital) d'un manuel de bonnes pratiques permettant de favoriser les carrières des femmes au sein des entreprises du numérique, notamment en proposant des annonces attractives pour les femmes et en améliorant leur accueil à leur arrivée dans l'entreprise.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Durée du PAR

INDICATEURS DE SUIVI - ÉVALUATION

- Nombre de sessions de sensibilisation effectuées.
- Réalisation du manuel de bonnes pratiques

FICHE ACTION n°7 : S'assurer d'une offre dédiée : salons, événements publics

PILOTAGE

Etat / Conseil régional / BPI France Création

OBJECTIFS

Poursuivre et renforcer l'offre dédiée aux femmes (stand dédié ; développement de conférences et ateliers) lors de différents salons et manifestations sur l'entrepreneuriat, le numérique ou l'emploi. Un travail de communication spécifique sera également fait auprès du public féminin en amont des salons pour favoriser leur participation.

PUBLIC CIBLE

Femmes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise ou dans le secteur du numérique

PARTENAIRES IDENTIFIES (liste évolutive)

- Pôle emploi
- BPI France,
- Réseau économique féminin (REF)
- 100.000 entrepreneurs
- les Premières, Action'Elles, Force Femmes
- CCI de Lyon
- Synergie (Mix et métiers)...

MODALITES D'ACTION (description des actions à mener, des moyens affectés et des résultats attendus)

Salon(s) et forums de l'entrepreneuriat

- Recenser, maintenir et développer une offre dédiée à l'entrepreneuriat des femmes dans les salons et événements de valorisation de l'entrepreneuriat (stands, ateliers et conférences) et en particulier lors de la semaine de l'entrepreneuriat au féminin.
- Identifier, avec les réseaux d'accompagnement qui les animeront les thèmes de conférences et ateliers dédiés.
- Soutien de conférences et d'ateliers spécifiques ex : Conférence organisée par Les Premières , Salon des entrepreneurs 2019 : programmation d'ateliers sur la thématique de l'entrepreneuriat féminin

Communiquer en amont sur ces salons et les événements spécifiques, mise en ligne sur les sites des partenaires

CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

Durée du PAR

INDICATEURS DE SUIVI - EVALUATION

- Nombre de participation aux événements et salons – localisation géographique
- Nombre de femmes ayant visité le stand.
- Nombre de femmes inscrites à la conférence et aux ateliers.
- Diversités des thèmes des ateliers (accompagnement, financement, etc.)

FICHE ACTION n° 8 : Création d'un Guide de l'entrepreneuriat féminin en Auvergne-Rhône-Alpes

PILOTAGE

Etat / Conseil régional / BPI France Création / Caisse d'Epargne

OBJECTIFS

A partir d'un panorama de l'offre d'accompagnement à la création/reprise d'entreprises regroupant à la fois les dispositifs classiques et ceux dédiés aux femmes en Auvergne-Rhône-Alpes, réaliser un « Guide de l'entrepreneure » fournissant un ensemble d'informations utiles, de témoignages et de premiers conseils pour les femmes porteuses de projet.

Ce guide sera accessible depuis les sites des partenaires et des services de l'Etat :

bpifrance-creation.fr/elles-entreprennent

jecreedansmaregion.fr

www.rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Droit-des-femmes-et-egalite

www.prefectures-regions.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes/Droits-des-femmes-et-egalite

Ce livret sera distribué lors des salons et événements liés à la création d'entreprises et sera téléchargeable sur les sites des membres du comité stratégique et des partenaires.

PUBLIC CIBLE

Femmes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise

PARTENAIRES IDENTIFIES (liste évolutive)

Les partenaires du PAR

MODALITES D'ACTION (description des actions à mener, des moyens affectés et des résultats attendus)

- Rédiger un cahier des charges du livret.
- Choisir un prestataire et suivre la conception du livret.
- Distribuer le livret auprès des réseaux d'aide à la création/reprise d'entreprises.
- Intégrer la version électronique du guide sur les sites des membres du comité stratégique et des partenaires

CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

Durée du PAR

Intégration du guide sur les sites internet des membres du comité stratégique et des partenaires et réflexion sur l'animation qui peut être faite autour de cet outil.

INDICATEURS DE SUIVI - EVALUATION

- Nombre de guides édités et distribués lors d'événements liés à la création d'entreprises.
- Présence du guide sur les différents sites internet identifiés

FICHE ACTION n°9 : Mise en synergie des différents acteurs

PILOTAGE

Etat (DRDFE) / Conseil régional / BPI France Création/ Caisse d'Epargne

OBJECTIFS

Constituer et animer le réseau des opérateurs impliqués dans le PAR Auvergne-Rhône-Alpes afin de faire émerger de nouveaux partenariats régionaux ou territoriaux et d'accroître les effets leviers entre les actions

PUBLIC CIBLE

Partenaires du PAR

PARTENAIRES IDENTIFIES

Tous les membres du PAR et les réseaux partenaires identifiés dans les fiches actions

MODALITES D'ACTION (description des actions à mener, des moyens affectés et des résultats attendus)

- Réunion du comité stratégique pour faire connaître les actions du PAR au plus haut niveau institutionnel
 - Réunir au moins deux fois par an le comité technique pour suivre et piloter les actions prévues
 - Réunir au moins une fois par an tous les membres du PAR et les réseaux partenaires identifiés dans les fiches action
 - S'assurer de la circulation de l'information entre partenaires sur les actions menées dans le cadre du PAR
 - Avoir une communication « externe » concertée sur les actions menées dans le cadre du PAR (comité technique)
 - Chercher à ouvrir le PAR à de nouveaux partenaires.
-

CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

Durée du PAR

INDICATEURS DE SUIVI - EVALUATION

- Nombre de réunions organisées
 - Nombre de nouveaux partenaires accueillis
 - Mise en ligne du PAR sur les sites des partenaires
-

FICHE ACTION n° 10 : Pilotage des indicateurs et connaissance statistique de la place des femmes en Auvergne-Rhône-Alpes dans l'entrepreneuriat et les métiers du numérique

PILOTAGE

Etat / Conseil régional / BPI France

OBJECTIFS

- Disposer d'un panorama complet de l'entrepreneuriat des femmes en Auvergne-Rhône-Alpes, par secteurs d'activité et territoires.
- Disposer d'un diagnostic des besoins du territoire en matière d'accompagnement.
- Evaluer en continu le PAR

PUBLIC CIBLE

- Partenaires du PAR
- Institutions publiques
- Opérateurs de la création/reprise d'entreprise.

PARTENAIRES IDENTIFIES (liste évolutive)

- Partenaires bancaires
- INSEE, Pôle Emploi
- L'ensemble des opérateurs du dispositif « je crée dans ma région »

MODALITES D'ACTION (description des actions à mener, des moyens affectés et des résultats attendus)

- Répertorier les sources et données statistiques dont dispose chaque partenaire.
- Réalisation d'études qualitatives et quantitatives approfondies par un ou plusieurs partenaires du PAR sur les caractéristiques de l'entrepreneuriat des femmes en Auvergne-Rhône-Alpes et de la mixité dans les métiers du numérique. Seront notamment observés la répartition des créations par secteur d'activité, par âge, situation familiale, niveau de diplôme des créatrices, le recours aux dispositifs d'accompagnement, l'accès aux financements, la durabilité des entreprises créées par des femmes en Auvergne-Rhône-Alpes, le nombre d'emplois créés par les entreprises créées par des femmes ...
- Diffusion des résultats des études aux médias spécialisés ainsi qu'aux organismes investis sur la création d'entreprise.
- Réalisation d'une étude DIRECCTE/INSEE sur les entreprises et métiers du numérique (données générées quand cela est possible)
- Suivi des indicateurs par le comité technique : observation de tendance (en proportion et en nombre)

CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

- Durée du PAR
- Suivi des indicateurs une fois par an par le comité technique

INDICATEURS DE SUIVI - EVALUATION

Indicateur à recueillir	2019	2020	2021	Résultat attendu
Nombre de femmes créatrices d'entreprises accompagnées				
Dont dans des secteurs innovants				
Proportion de femmes créatrices d'entreprises accompagnées				50,00 %
Dont dans des secteurs innovants				
Nombre de temps d'information et ou de formation				Maillage du territoire régional
Proportion de femmes dans les jurys de concours ? Dans les intervenants ?				
Existence de salons dédiés et d'offre dédiée au sein des salons				
Nombre de conseillers bancaires formés				